



Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Confédération paysanne
de l'Ardèche

Motion relative à l'augmentation du seuil ICHN

proposée par la Confédération paysanne de l'Ardèche

Session du 25 Mars 2022 à Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 25 Mars 2022 sous la présidence de Benoit Claret, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE

- L'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) joue un rôle essentiel dans la survie de l'agriculture sur les territoires difficiles. Elle est indispensable pour assurer le maintien de paysans nombreux, sur des productions diversifiées, répartis sur l'ensemble du territoire.
- Actuellement, pour accéder à l'ICHN, il faut au moins 3 UGB animales sur la ferme.
- Dans son plan stratégique national (PSN) pour la PAC 2023-2027, qu'elle a transmis pour approbation à la Commission européenne, la France propose augmenter le seuil à 5 UGB, cela signifie augmenter le seuil d'accès de 21 à 35 chèvres ou brebis adultes.
- Cette modification impactera 52 fermes en Ardèche se trouvant entre 3 et 5 UGB et ayant accès à l'ICHN :
 1. des petites fermes diversifiées, à plusieurs ateliers ainsi que celles qui ont une transformation fromagère, qui ont toutes leurs places dans les zones défavorisées. De nombreux paysan.ne.s fromager bio en vente directe seront injustement exclus. Ces systèmes ne sont pas basés sur l'accroissement du cheptel, qui peut aussi être limité par les surfaces disponibles.
 2. les installations, la création d'un atelier d'élevage, le changement d'orientation, de race ou d'espèce sur la ferme. En effet, certain.e.s commencent avec un petit effectif de 25 - 30 chevrettes pour essayer de voir s'ils/elles peuvent se lancer ou pas en élevage fromager.
 3. Les paysan.ne.s qui prennent des animaux en pension l'été en zone pastorale et accélèrera la disparition des fermes d'alpage. En effet, ils/elles gardent très peu d'animaux en hiver. Il n'est pas facile en montagne et haute montagne d'hiverner 5 UGB. Cela nécessite de la place, des fourrages et surtout de la ressource en eau, qui peut faire défaut dans certains territoires.
- En tout état de cause, ce ne sont pas ces fermes qui constituent un effet d'aubaine de l'ICHN. Enlever un peu à ceux qui touchent déjà peu, c'est une stratégie inacceptable.
- Le plan stratégique national français est en cours d'analyse au niveau de la Commission européenne ; la France peut encore l'amender.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS QUE :

- Le gouvernement français modifie son plan stratégique national et maintienne le seuil d'accès ICHN à 3 UGB.